



RAPPORT DE COMMISSION

AU CONSEIL COMMUNAL

PREAVIS INTERCOMMUNAL N° 87-2021

Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à
Ecublens - Secteur 12 « ch. du Bochet/Autoroute »

Date : 02.06.2021

Lieu : Salle de conférence de la Salle de spectacles – Renens

Membres :

Nom	Prénom	Présence
Favre	Simon	V
Castillo	Carole	V
Plattner	Laurence	V
Montefusco	Dylan	V
Taaroufi	Rachid	V
Neal	Richard	V
Martinelli	Sandra	V
Golaz Grilli	Elodie	V

Présentation du projet

Ce préavis fait partie de la réhabilitation du réseau de collecteur d'eaux usées Mèbre-Sorge dont la construction date des années 60. Le présent préavis concerne le secteur 12. Le dossier est présenté par Mme Tinetta Maystre, Municipale, et M. Christophe Sarda, Chef du service Travaux.

Plusieurs points sont portés à l'attention des commissaires lors de la présentation :

- La clé de répartition est calculée chaque année et dépend de la population présente dans chaque commune de l'Entente.
- La construction date de 1965 et les travaux d'entretien ont été planifiés depuis une étude complète menée entre 2003 et 2007.
- Le chemisage des tuyaux est réalisé en introduisant un tube plastique dans la canalisation avant de le gonfler à chaud pour le faire adhérer aux parois. La longueur maximale de tube pour cette technique est de 360 m., c'est pourquoi il est nécessaire d'ajouter des chambres d'accès sur ce secteur.

Questions des commissaires

Question – Est-ce que les 2 chambres seront permanentes ?

- Non, elles seront réenterrées, mais répertoriées et faciles à rouvrir.

Question – Comment seront récupérées les eaux usées durant les travaux ?

- Grâce à des dérivations placées en amont.

Question – Comment sera effectué le nettoyage interne des conduites ?

- Avec un jet d'eau pressurisé et mécaniquement.

Question – Comment est déterminé le diamètre des tuyaux ?

- Le débit et la zone de récolte.

Question – Comment sont réalisées les connexions après les travaux ?

- Elles sont découpées dans le plastique une fois la chaussette installée.

Délibérations de la Commission

Le Président ouvre la discussion. Une commissaire fait remarquer que 75% du prix total est dédié au gainage et qu'on peut remarquer qu'il s'agit de travaux de routines dont les coûts sont connus et compressés.

Le président passe au vote.

Les conclusions du préavis N° 87-2021 sont adoptées à l'unanimité.

Le président remercie tout le monde et clôt la séance.

Conclusions

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis intercommunal N° 87-2021 de la Municipalité du 3 mai 2021,

Oùï le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

AUTORISE l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge à entreprendre les travaux de réhabilitation du collecteur Sorge, sur le territoire de la Commune d'Ecublens, sur le secteur 12 Ch. du Bochet/Autoroute.

ACCORDE à la commission de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge le crédit nécessaire, soit la somme de CHF 400'000.- TTC, selon les modalités décrites sous chiffres 4 à 6 ci-dessus.

ALLOUE à l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge une subvention communale d'investissement de CHF 119 520.- TTC, selon les modalités décrites sous chiffres 5 à 6 ci-dessus.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire.

Elle figurera dans le compte d'investissements du patrimoine administratif, sous le compte N° 3861.5010.5007 - Réhab. collecteur intercommunal Sorge à Ecublens, secteur 12 « Ch. du Bochet/Autoroute » et sera amortie dès la fin des travaux. Son financement sera assuré par un prélèvement dans le Fonds de réserve « Réseau d'évacuation et d'épuration des eaux », compte N° 9280.1006. Si le financement par le fonds venait à ne pas suffire, la part non amortie qui ne pourrait être financée par le fonds restera activée au bilan et sera amortie sur une durée maximale de 30 ans. Cette part d'investissement sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

—